



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines

Direction du Patrimoine et de la Sécurité

Service de la Maintenance

CAHIER DES CHARGES

REEMPLACEMENT DES POMPES SURPRESSEURS DU BÂTIMENT DU COFEB AU SIÈGE
DE LA BCEAO À DAKAR

DÉCEMBRE 2025

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- un Centre de Traitement Fiduciaire sis à Yamoussoukro ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2 - Objet

Cet appel d'offres a pour finalité de préciser les prestations liées à la fourniture et à l'installation de pompes surpresseurs, destinés à remplacer ceux actuellement en service sur les réseaux d'incendie et sanitaire du Bâtiment du COFEB, situé au Siège de la BCEAO à Dakar.

I.3 - Allotissement

Les travaux se feront en deux (2) lots distincts et indépendants comme suit :

- Lot 1 : Remplacement des pompes surpresseurs incendie du Bâtiment du COFEB au Siège de la BCEAO ;
- Lot 2 : Remplacement des pompes surpresseurs sanitaires du Bâtiment du COFEB au Siège de la BCEAO.

I.4 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité. Tout soumissionnaire devra produire le certificat du fabricant attestant l'originalité du matériel.

I.5 - Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer la complexité et l'exhaustivité des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO.

Toute entreprise et ou groupement souhaitant participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les noms et prénoms de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdps@bceao.int, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

I.6 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.7 - Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.8 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de

les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9 - Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro et le Dollar sont acceptés pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies en relation avec la Banque Centrale.

I.11. Présentation des soumissions

L'offre devra être présenté en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

I.11.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission, selon le modèle joint à l'annexe 1, précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.11.2. Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant ;
- l'attestation de représentation du fabricant et la disponibilité d'un service après-vente (SAV).

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.11.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques des pompes surpresseurs et des accessoires proposés ;

-
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
 - une liste de travaux similaires déjà réalisés (la fourniture d'attestations serait un plus) ;
 - les fiches techniques et prospectus en couleur des équipements proposés ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.11.4. Offre financière

Les prix devront être détaillés au maximum et établis en hors taxes et hors douane.

D'autre part, les soumissionnaires sont invités à formuler, en option, une proposition de contrat de maintenance annuelle de type pièces et main d'œuvre des équipements à mettre en place après la période de garantie. La maintenance des installations au cours de la période de garantie, qui devra être d'un an au moins, est totalement à la charge de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.12 - Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse et à la date limite de dépôt des offres indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

I.13 - Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf du surpresseur.

I.14 - Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.15 - Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat ou un bon de

commande pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat ou bon de commande par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.16. Lieu de livraison et d'installation

Les pompes surpresseurs devront être livrés au Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

I.17 - Délai de livraison et d'installation

I.17.1 - Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

I.17.2 - Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.18 - Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

I.19 - Garantie

Les pompes surpresseurs devront être neuves, de bonne qualité et garanties contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

I.20 - Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, le montant total des travaux, déduction faite de la retenue de garantie, est réglé par virement bancaire après les travaux, attesté par un procès verbal provisoire et sur présentation de la facture en trois (3) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et bordereau de bonne exécution des prestations).

Toutefois, si l'entreprise ou le groupement le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%), à la signature du contrat ou du bon de commande, contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des équipements attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

I.21 - Litiges et contestations

I.21.1 - Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour

Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

I.21.2 - L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

I.21.3 - Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

I.22 - Informations complémentaires

I.22.1 - Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de transmission des offres à l'adresse : courrier.zdps@bceao.int.

I.22.2 - Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

II – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

LOT 1 – POMPES SURPRESSEUR INCENDIE DU BATIMENT DU COFEB

Le surpresseur à remplacer est composé de deux (02) electropompes dont les caractéristiques sont les suivantes :

- marque :	SALMSON ;
- type :	monobloc centrifuge monocellulaire ;
- Pression max	10 bars ;
- Disposition de la Pompe :	horizontale sur socle ;
- Hmt :	30 m ;
- IP :	55.

Il dispose également :

- d'un réservoir de 100 litres (pression d'épreuve 10 bars maxi);
- d'une armoire électrique de contrôle et de commande ;
- de 2 collecteurs dont l'un pour l'aspiration et l'autre pour le refoulement, équipés chacun d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- de manomètres de mesure de pression d'eau ;
- d'un pressostat de contrôle de manque d'eau.

N.B : Au vu de l'état de la pompe existante, certaines données sont manquantes. La visite des lieux indiquée dans l'avis d'appel d'offres sera mise à profit, par les entreprises, pour évaluer l'ampleur des travaux et les exigences y relatives.

LOT 2 – POMPES SURPRESSEURS SANITAIRES DU BATIMENT DU COFEB

Les pompes surpresseurs à remplacer est composé de deux (2) électropompes dont les caractéristiques sont les suivantes :

- marque :	GRUNDFOS ;
- Type:	CM10-5 ARAE - AVBE FAAN
- débit nominal :	10 m ³ /h ;
- Pression max :	10 bars ;
- Disposition de la Pompe :	horizontale sur socle ;
- Hmt nominal :	67,4 m ;
- Puissance de sortie (moteur) :	23,2 kW /triphasé ;
- tension :	380 /415V ;
- vitesse de rotation moteur :	2900 T/mn – 50Hz ;
- Nombre de pôle :	2
- IP :	55.

Il dispose également :

- d'un réservoir de 200 litres (pression d'épreuve 16 bars maxi et pression de service 10 bars) ;

-
- d'une armoire électrique de contrôle et de commande ;
 - de deux collecteurs dont l'un pour l'aspiration et l'autre pour le refoulement, équipés chacun d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
 - de manomètres de mesure de pression d'eau ;
 - d'un pressostat de contrôle de manque d'eau.

III – CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS A LIVRER ET A INSTALLER

LOT 1 – POMPES SURPRESSEURS INCENDIE DU BATIMENT DU COFEB

Les caractéristiques techniques du surpresseur incendie à fournir seront :

Marque et modèle :	à préciser ;
Débit max :	10 m ³ /h ;
Débit nominal :	5 à 6 m ³ /h ;
Pression de service :	4 à 6 bars
Pression max :	10 bars ;
Type :	monobloc centrifuge monocellulaire ;
HMT :	30 m ;
Puissance du moteur :	à préciser ;
Nombre d'électropompes :	2 ;
Disposition de la Pompe :	verticale sur socle ;
Tension :	380V / 415V – 3ph- 50Hz ;
IP :	55.

Il doit être prévu pour une aspiration directe sur la réserve de sécurité de la bâche.

Il sera également prévu pour ce surpresseur :

- un réservoir de 300 litres (pression d'épreuve 10 bars max). ce réservoir devra être de type hydropneumatiques pour assurer une pression constante ;
- une armoire électrique de contrôle et de commande sécurisée ;
- d'un collecteur pour l'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- d'un collecteur pour le refoulement équipé d'une vanne et d'un clapet anti-retour ;
- un pressostat manque d'eau sur la tuyauterie principale d'aspiration.
- des appareils de mesures (manomètres, pressostats, etc.).

N.B : La pression minimale requise pour cette pompe sera supérieure ou égale à 3 bars au point le plus défavorable du Bâtiment qui compte 4 étages.

Les installations devront être conformes aux normes et réglementation APSAD (APSAD R5) et NF (NF S 62-201 et NF EN 671-3).

LOT 2 – POMPES SURPRESSEUR SANITAIRE DU BATIMENT DU COFEB

Les caractéristiques techniques du surpresseur sanitaire à fournir seront :

- Marque et modèle :	à préciser ;
- Débit max :	10 m ³ /h ;
- Débit nominal :	5 à 6 m ³ /h ;
- Pression de service :	4 à 6 bars
- Pression max :	10 bars ;
- Type :	monobloc centrifuge monocellulaire ;
- HMT :	30 m ;
- Puissance du moteur :	à préciser ;
- Nombre d'électropompes :	2 ;
- Disposition de la Pompe :	verticale sur socle ;
- Tension :	380V / 415V – 3ph- 50Hz ;
IP :	55.

IMPORTANT :

- Les surpresseurs proposés devront être de très bonne qualité et, de préférence, des fabricants GRUNFOSS, GUINARD, SALMSON ou toutes autres marques de qualité équivalente.
- Toute la documentation technique et les prospectus des équipements proposés seront impérativement joints aux soumissions. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.
- Il sera joint dans l'offre, les notes de calculs justifiant le choix des pompes.

N.B : Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, l'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. A cet effet, les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires pour la bonne réalisation des travaux.

ANNEXE I : Cadres de devis quantitatifs et estimatifs**LOT 1 – SURPRESSEUR INCENDIE DU BATIMENT DU COFEB**

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA HT)	Prix total (F CFA HT)
Dépose du surpresseur existant et de ses équipements	Ens		
Fourniture d'un surpresseur comportant deux (2) électropompes conformément au cahier de charges	1		
Fourniture d'une armoire électrique de contrôle et de commande	1		
Fourniture d'un collecteur d'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour	Ens		
Fourniture d'un collecteur de refoulement équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour	Ens		
Fourniture d'un réservoir de 300 litres (pression d'épreuve 16 bars maxi)	1		
Fourniture de divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc.) (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens		
Fourniture de divers accessoires (tuyautes...) nécessaires à l'installation des nouveaux équipements (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens		
Main d'œuvre pour la réalisation, la mise en service et le réglage des paramètres de fonctionnement de la nouvelle installation	Ens		
Reprise des équipements déposés (en moins-value)	FF		
Montant total HT/HDD (FCFA)			

ANNEXE I : Cadre de devis quantitatif et estimatif**LOT 2 – SURPRESSEUR SANITAIRE DU BATIMENT DU COFEB**

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA HT)	Prix total (F CFA HT)
Dépose du surpresseur existant et de ses équipements	Ens		
Fourniture d'un surpresseur comportant deux (2) électropompes conformément au cahier de charges	1		
Fourniture d'une armoire électrique de contrôle et de commande	1		
Fourniture d'un collecteur d'aspiration équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour	Ens		
Fourniture d'un collecteur de refoulement équipé d'une vanne et d'un clapets anti retour	Ens		
Fourniture d'un réservoir de 300 litres (pression d'épreuve 10 bars maxi)	1		
Fourniture de divers appareils de mesure (pressostats manque d'eau, manomètres, etc,) (liste détaillée à joindre à l'offre)	ens		
Fourniture de divers accessoires (tuyautes...) nécessaires à l'installation des nouveaux équipements (liste détaillée à joindre à l'offre)	ens		
Main d'œuvre pour la réalisation, la mise en service et le réglage des paramètres de fonctionnement de la nouvelle installation	ens		
Reprise des équipements déposés (en moins-value)	FF		
Montant total HT/HDD (FCFA)			

N.B. : Les présents cadres de devis quantitatifs et estimatifs sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent donc être complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toute autre offre en variante à condition que celle-ci soit suffisamment expliquée par une note faisant ressortir son intérêt pour la Banque.

ANNEXE II : (Formulaire de souscription)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE

BCEAO/SIEGE
BP 3108 DAKAR
SENEGAL

Objet : Fourniture et installation de pompes surpresseurs au Bâtiment du COFEB au siège de la BCEAO à Dakar

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation de surpresseurs au siège de la BCEAO à Dakar, selon les lots et montants ci-après :

- Lot 1 : Remplacement du surpresseur incendie du Bâtiment du COFEB du Siège de la BCEAO à Dakar, pour un montant HT/HDD deFCFA ;
- Lot 2 : Remplacement du surpresseur sanitaire du Bâtiment du COFEB du Siège de la BCEAO à Dakar, pour un montant HT/HDD deFCFA.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer les prestations, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté